



COMMUNE DE
Gibloux

Séance du Conseil général du 27-28 mai 2024

Message du Bureau du Conseil Général

Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de MM Léo Bulliard, Stiobban Godel, Valentin Favre, Nathan Rosa et Mme Yasmine Macheret – Chalet des Râpes à Villarlod : création d'un lieu de rencontre en collaboration avec les sociétés de jeunesse (23 avril 2024)

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En date du 23 avril 2024, la proposition citée en marge a été déposée auprès du Secrétariat général.

Vous trouverez en annexe le texte de la proposition.

Le Bureau du Conseil général préavise cette proposition de recevable.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos cordiales salutations.

Farvagny-le-Grand, le 7 mai 2024

Le Bureau du Conseil général

Proposition selon l'art. 47 du RCG de Léo Bulliard, Stiobban Godel, Valentin Favre, Nathan Rosa et Yasmine Macheret – Chalet des Râpes à Villarlod : création d'un lieu de rencontre en collaboration avec les sociétés de jeunesse

En mars 2021, la Commune de Gibloux met en vente le chalet des Râpes à Villarlod. Après réflexion, les six sociétés de jeunesse décident de s'adresser à la Commune afin de donner un nouveau souffle au lieu. Différents échanges et rencontres entre les autorités et les présidents des jeunesses ont lieu entre juin et novembre 2021. En parallèle, un avis de droit est demandé par les jeunesses au Service cantonal de l'aménagement du territoire afin de se renseigner sur les possibles changements d'affectation. Bien que sans valeur juridiquement contraignante, il permet d'envisager positivement un réaménagement du lieu. Il est également important de préciser que le chalet ne peut plus, en l'état, être utilisé à des fins agricoles.

Les jeunesses s'impatientant face au manque de retour de la Commune, le conseiller général Ludovic Michel intervient en séance du 31 mai 2022 pour demander des éclaircissements concernant la vente du chalet et l'état de leur demande. Le 25 août, le Conseil communal informait le Conseil général, par courriel, de sa décision de ne plus vendre le chalet des Râpes. Il précisait qu'un aménagement disponible pour la population serait entrepris dès la rentrée de septembre 2022. Lors de la séance du 26 mars 2024, le Conseil communal a confirmé son souhait de conserver ce chalet et d'en faire un lieu ouvert de pique-nique et de rencontre en gardant uniquement la charpente. Il a toutefois précisé qu'à ce jour, aucun délai pour cette réalisation n'avait été fixé et que d'autres dossiers occupaient déjà l'exécutif.

Dans leur lettre du 7 juin 2021, les présidents des jeunesses souhaitaient que ce lieu corresponde à leurs besoins mais qu'il soit également en adéquation aux désirs de la Commune afin qu'il puisse être mis à la disposition de la population giblousienne. Ils proposaient de constituer une association qui pourrait inclure la Commune. Dans leur lettre du 24 août de la même année, les présidents détaillaient le partenariat possible. Les sociétés comptent dans leurs rangs plusieurs membres ayant des formations professionnelles liés aux activités de la construction et de la rénovation de bâtiments qui pourraient s'impliquer dans la transformation. De son côté, la Commune pourrait prendre en charge les frais de matériels.

Afin de répondre aux souhaits des sociétés de jeunesse et de faire avancer ce dossier, nous demandons à la Commune de reprendre la discussion avec ces dernières afin de trouver un terrain d'entente en vue de la création d'un lieu à disposition des sociétés et de la population de Gibloux. Nous souhaitons ainsi que le lieu demeure sous la forme d'un bâtiment fermé et équipé, tout en incluant un aménagement extérieur, plutôt que d'un simple couvert.